



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
STAPS**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au DEUST ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
PORTAL LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives <i>Font Romeu</i>	L1 (et LAS et LOSC)	PERNOT DIANE DEMBOURG CECILE*	PRCE PRAG	diane.pernot@univ-perp.fr cecile.dembourg@univ-perp.fr	BARTCZAK Frédéric DEMBOURG Lionel GASTON Anne-Fleur LORIA Jaume RAGE Johann QUINONES Johan SEBASTIA Nicolas SANCHEZ Anthony	PRCE PRAG MCF ATER PRAG VAC CDD MCF
LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Activités Physiques Adaptées et Santé <i>Font Romeu</i>	L2 (et LOSC)	GASTON ANNE-FLEUR DURAND FABIENNE*	MCF PR	anne-fleur.gaston@univ-perp.fr fabienne.durand@univ-perp.fr	DEMBOURG Cécile DEMBOURG Lionel DROLEZ Yoann RIERA Florence RINJEONNEAU Clément VARRAINE Elodie	PRAG PRAG PRAG MCF CDD MCF
	L2 (et LOSC)	GASTON ANNE-FLEUR MERIC HENRI*	MCF MCF	anne-fleur.gaston@univ-perp.fr henri.meric@univ-perp.fr	BOBO Muriel FOURNIE Claire RIERA Florence ESQUIE Blandine	VAC MCF MCF VAC
	L3 (et LOSC)	DURAND FABIENNE MERIC HENRI*	PR MCF	fabienne.durand@univ-perp.fr henri.meric@univ-perp.fr	BOBO Muriel FOURNIE Claire RIERA Florence ESQUIE Blandine	VAC MCF MCF VAC
	L3 (et LOSC)	MERIC HENRI CASSIGNOL Florence*	MCF MCF	henri.meric@univ-perp.fr florence.cassignol@univ-perp.fr	DEMBOURG Cécile DEMBOURG Lionel MERIC Henri RIERA Florence RINJEONNEAU Clément VARRAINE Elodie	PRAG PRAG MCF MCF CDD MCF
LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Entraînement sportif <i>Font Romeu</i>	L2 (et LOSC)	GASTON ANNE-FLEUR DROLEZ YOANN*	MCF PRAG	anne-fleur.gaston@univ-perp.fr yoann.drolez@univ-perp.fr	DEMBOURG Cécile DEMBOURG Lionel MERIC Henri RIERA Florence RINJEONNEAU Clément VARRAINE Elodie	PRAG PRAG MCF MCF CDD MCF
	L3 (et LOSC)	DROLEZ YOANN GASTON ANNE-FLEUR*	PRAG MCF	yoann.drolez@univ-perp.fr anne-fleur.gaston@univ-perp.fr	FRUCHART Eric MERIC Henri RAGE Johann RINJEONNEAU Clément SZARVAS Jean	MCF MCF PRAG CDD CDD
LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Education et Motricité <i>Font Romeu</i>	L2 (et LOSC)	GASTON ANNE-FLEUR DEMBOURG LIONEL*	MCF PRAG	anne-fleur.gaston@univ-perp.fr lionel.dembourg@univ-perp.fr	DEMBOURG Cécile DROLEZ Yoann MERIC Henri RIERA Florence RINJEONNEAU Clément VARRAINE Elodie	PRAG PRAG MCF MCF CDD MCF
	L3 (et LOSC)	DEMBOURG LIONEL RAGE JOHANN*	PRAG PRAG	lionel.dembourg@univ-perp.fr rage@univ-perp.fr	CASSIGNOL Florence DEMBOURG Cécile DROLEZ Yoann FRUCHART Eric PERNOT Diane	MCF PRAG PRAG MCF PRCE
LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Management du Sport <i>Font Romeu</i>	L2 (et LOSC)	GASTON ANNE-FLEUR VARRAINE ELODIE*	MCF MCF	anne-fleur.gaston@univ-perp.fr varraine@univ-perp.fr	DEMBOURG Cécile DEMBOURG Lionel DROLEZ Yoann MERIC Henri RIERA Florence RINJEONNEAU Clément	PRAG PRAG PRAG MCF MCF CDD
	L3 (et LOSC)	VARRAINE ELODIE BARTCZAK FREDERIC*	MCF PRAG	varraine@univ-perp.fr bartczak@univ-perp.fr	CASSIGNOL Florence FRUCHART Eric GIMENEZ Victor SEBASTIA Nicolas	MCF MCF VAC CDD

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'Université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan, le 29 novembre 2023.


 Le Président
Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
STAPS**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au DEUST ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER STAPS : Entraînement et optimisation de la performance sportive Parcours Altitude et performance Font Romeu	M1	FRUCHART Eric GASTON Anne-Fleur	MCF MCF	eric.fruchart@univ-perp.fr anne-fleur.gaston@univ-perp.fr	CASSIGNOL Florence MERIC Henri RIERA Florence SANCHEZ Anthony WESTHEAD Olivia	MCF MCF MCF MCF CDD
	S1 et S2					

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président
Ivan AUGUET
Ivan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
STAPS**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au DEUST ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres		
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade	
DEUST Métiers de la forme	1ère année	S1 et S2	Perrine DELPECH Anne-Fleur GASTON*	PRCE MCF	perrine.delpech@univ-perp.fr anne-fleur.gaston@univ-perp.fr	Agnes GONZALES Rèmi FAUGERE	VAC VAC
	2ème année						

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président
Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
STAPS**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au DEUST ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres		
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade	
DEUST Pratique et gestion des APSL pour des publics séniors	1ère année	S1	DURAND Fabienne CLEMENCET Nadine*	PR PRAG	fabienne.durand@univ-perp.fr nadine.clemencet@univ-perp.fr	FOURNIE Claire THOMAS Leslie	MCF CDD
	2ème année	S2	CLEMENCET Nadine CASSIGNOL Florence*	PRAG MCF	florence.cassignol@univ-perp.fr		

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

